BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 770

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

484 484 647 RCS Angers.
ISOCLAR MENUISERIE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 20000.00 EUR.
Adresse : Zone Artisanale du Parc d'Activité des Brunelleries N° 5, 49080 Bouchemaine.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 mai 2026, les sociétés ISOCLAR MENUISERIE, société par actions simplifiée au capital de 20.000 €, dont le siège social est situé à BOUCHEMAINE 49080, Zone Artisanale du Parc d'Activité des Brunelleries N ° 5, immatriculée au RCS d'ANGERS sous le numéro 484 484 647 La société ISO POSE, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1.000 €, dont le siège social est situé BOUCHEMAINE 49080, Zone Artisanale du Parc d'Activité des Brunelleries N°5, immatriculée au RCS d'ANGERS sous le numéro 489 552 729, Ont établi un projet de fusion aux termes duquel la société ISO POSE transmettrait à la société ISOCLAR MENUISERIE, la totalité de son actif, évalué à 101.414 € et de son passif évalué à 18.049 € sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025. La société ULTREIA (RCS ANGERS 983 895 111), société mère des sociétés absorbée et absorbante, détient 100 % des titres conférant des droits de vote de la société absorbée et 94 % des titres conférant des droits de vote de la société absorbante, il ne sera procédé à aucun échange de titre ni à aucune augmentation du capital, en l'absence d' associés minoritaires de la société absorbée auxquels formuler une offre de rachat de leurs actions dans les conditions prévues à l'article L 236-12 du Code de commerce. 3. Dépôt du projet de fusion traité de fusion Le projet de fusion traité de fusion établi le 26 mai 2026 a été déposé le 22 juin 2026, au nom des deux sociétés, au greffe du tribunal de commerce d'ANGERS Société ISOCLAR MENUISERIE La Présidente Société ISO POSE Le Président.